

# Règles pour les bénéficiaires de PC

Les prestations complémentaires (PC) jouent un rôle essentiel pour couvrir les besoins vitaux des personnes âgées lorsque le montant des rentes de vieillesse ne suffit pas. Début 2021, de nouvelles règles sont entrées en vigueur. Nous vous les expliquons ici.

## Dispositions transitoires

Des dispositions transitoires s'appliquent au cours des années 2021, 2022 et 2023. Il est possible de choisir la version la plus avantageuse (PC avant ou après réforme).

## Restitution des PC

Ce cas de figure s'applique uniquement lors du décès du/de la bénéficiaire de PC.

- Personnes seules : les PC doivent être remboursées lorsque le montant de l'héritage est supérieur à 40 000 francs.
- Couples : les PC doivent être remboursées lorsque les deux conjoints sont décédés.
- L'obligation de restitution s'applique uniquement pour les PC perçues à partir de janvier 2021.

## Aides au loyer

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le supplément maximum pour les logements accessibles en chaise roulante est passé de 3600 à 6000 CHF par année. De plus, il existe désormais trois montants maximaux pris en compte au titre du loyer, selon la région et la taille du ménage :

Région 1: grands centres urbains



Région 2: villes



Région 3: campagne



## Seuil d'entrée

Outre les revenus actuels, le calcul des PC prend également en compte la fortune, le cas échéant. Il n'y a pas de droit aux PC dans les cas suivants :

Personnes seules :



>100 000 CHF

Couples :



>200 000 CHF

**Attention :** le calcul prend aussi en compte la fortune dont le demandeur s'est dessaisi ou a fait don.

PRO  
SENECTUTE

PLUS FORTS ENSEMBLE

**Immeuble servant d'habitation**

Une franchise de 112 500 CHF est déduite de la valeur fiscale de l'immeuble et seul le reste est pris en considération dans la détermination de l'imputation de la fortune.



## Fortune et franchise

La franchise est le montant qui n'est pas intégré au calcul du droit aux PC et qui est donc déduit de la fortune prise en compte.

- Personnes seules : 30 000 francs
- Couples : 50 000 francs

Calculez votre droit  
aux PC:



[prosenectute.ch/PC](https://prosenectute.ch/PC)

Pro Senectute vous offre une aide et un conseil personnalisés en toute simplicité partout en Suisse.